

Pour bénéficier de toutes les prestations auxquelles vous avez droit et rien que de celles-ci.

... Signalez à la Caf vos changements de situation...

Si vous tardez à signaler à la Caf un changement qui doit réviser à la baisse ou supprimer une prestation que vous percevez, vous serez obligé(e) de rembourser les prestations que vous aurez perçues en trop.

A l'inverse, si votre nouvelle situation vous donne droit à des aides plus élevées que celles que vous percevez et que vous ne signalez pas votre changement de situation à la Caf, vous ne pourrez pas bénéficier de toutes vos prestations puisque la Caf n'aura pas connaissance de votre nouvelle situation.

Vous pouvez signaler vos changements de situation

Par internet sur le site www.caf.fr,
en utilisant la rubrique "**Mon Compte**"

Par téléphone au 32 30 (Service gratuit + prix appel)

En utilisant **les imprimés de changement de situation**
disponibles dans nos lieux d'accueil et sur le site www.caf.fr

Par un simple courrier adressé à la Caf,
avec votre nom, votre adresse, votre numéro d'allocataire, le type de changement et la date à laquelle ce changement a eu lieu.



Comment contacter votre Caf

Quel que soit le moyen que vous choisissiez pour entrer en contact avec votre Caf, n'oubliez pas de vous munir de votre **numéro d'allocataire à 7 chiffres** mentionné sur tous les courriers de votre Caf (ou sur votre carte allocataire) et aussi de votre **mot de passe à 8 chiffres** adressé par courrier par votre Caf.



Le site www.caf.fr

C'est le moyen le plus rapide pour disposer de toutes les informations sur les prestations : les conditions, les démarches, les montants, les services.

Vous pouvez :

- calculer vous-même le montant de certaines prestations en intégrant les données qui vous concernent
- consulter votre dossier en direct dans la rubrique "Mon compte", grâce à votre numéro d'allocataire et votre mot de passe à 8 chiffres
- télédéclarer vos ressources
- déclarer certains changements de situation



Contactez votre Caf

Pour joindre votre CAF
un seul numéro

32 30

Service gratuit
+ prix appel



Envoyer un **courrier**

Tout courrier doit être impérativement adressé impersonnellement à :

Monsieur le Directeur de la Caf
412 rue Fleur de Jade
CS 61038 - 97833 Sainte-Marie Cedex